

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUN 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 26
Pouvoirs : 9
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/06/2017

Le 26 juin 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Bernard HENRY), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Chantal NOEL), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Yann GALLAY), Pierre PERNET, Bernard REY (Pouvoir Nathalie BARDE), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Raymond MOUSSY.

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE – EXTENSION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Mme Marie Jeanne BEGUET, Vice-Présidente chargée de la Culture et du Patrimoine, rappelle que le label Pays d'art et d'histoire, attribué à l'ancienne communauté de communes Saône Vallée qui a porté la candidature en 2008, ne comprend, aujourd'hui, que onze communes.

La volonté actuelle de la CCDSV est d'étendre ce label à l'ensemble de son territoire. Cela correspond à une logique historique et géographique. En effet, l'une des caractéristiques principales du Pays d'art et d'histoire Trévoux Saône Vallée est de valoriser l'histoire de la souveraineté de Dombes dont Trévoux fut la capitale. Cette Dombes historique s'étendait sur toute une partie du plateau de Dombes auquel les communes de la nouvelle communauté de communes appartenaient également.

À cette logique historique s'ajoute une continuité géographique qui se traduit dans les paysages par le prolongement des bords de Saône de Saint-Bernard à Fareins et l'extension vers le plateau de Dombes avec les villages d'Ars-sur-Formans, Villeneuve, Ambérieux-en-Dombes, Savigneux et Rancé.

Les enjeux, identifiés dans le projet de territoire validé par le conseil communautaire du 27 février 2017, sont de permettre par l'extension du label :

- De toucher l'ensemble de la population par des actions de valorisation patrimoniale, architecturale et paysagère ;
- D'intégrer de nouveaux éléments phares du patrimoine à la politique patrimoniale communautaire : village d'Ars-sur-Formans, Tour de l'ancien château d'Ambérieux-en-Dombes, Dombes des étangs, château de Fléchères à Fareins ;
- De participer à la construction de l'identité culturelle du territoire placé entre deux pôles d'attractions forts, Villefranche-sur-Saône et Lyon.

Pour répondre à ces enjeux, le nouveau Pays d'art et d'histoire identifie les thématiques qui permettront de créer du lien avec l'ensemble de la population. La souveraineté de Dombes, À l'ombre et à la lumière de Lyon, L'eau et les hommes, sont les thématiques déjà identifiées avec le label actuel et qui se prolongent naturellement sur le nouveau territoire.

Le premier diagnostic patrimonial mené auprès des communes non couvertes par le label actuel, a mis au jour de nouvelles thématiques :

- Le patrimoine religieux du 19^{ème} siècle peut se décliner à partir de l'histoire du curé d'Ars sur les communes alentour qui connaissent toutes à cette période un renouveau religieux visible dans les croix de mission et les églises de village ;
- Le patrimoine rural dombiste prend également tout son sens dans les communes où les techniques de construction usant de la terre locale crue ou cuite se traduisent dans les ouvrages modestes (fermes en pisé), des défenses médiévales (tour et maisons fortes en carrons) ou encore des architectures contemporaines (pisé à Ars et Fareins).

Pour nourrir le travail de valorisation du Pays d'art et d'histoire, différentes études sont nécessaires.

Quinze communes du territoire ont fait l'objet d'un inventaire général du patrimoine culturel mené par le service de l'inventaire régional. En revanche, les communes de Fareins, Villeneuve, Ambérieux en Dombes et Savigneux n'ont pas été inventoriées. Dans ce but, un partenariat a été mis en place avec la Région pour compléter l'inventaire sur la CCDSV (délibération 2017B13 du bureau du 11 mai 2017).

Par ailleurs, pour accompagner les dispositifs de mise en réseau touristique sur l'itinérance des bords de Saône, un diagnostic patrimonial est en cours dans le cadre du projet d'itinéraire fluvestre Via Saôna.

Le dossier d'extension du Pays d'art et d'histoire sera présenté en conseil national du patrimoine le 16 novembre 2017. Le dossier est en cours de rédaction en relation avec les services de la DRAC.

Parallèlement une convention doit être établie pour présenter les actions à venir du Pays d'art et d'histoire ; elle sera présentée au conseil communautaire avec le dossier d'extension validé par la DRAC, vraisemblablement en octobre 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le principe de l'extension du label Pays d'art et d'histoire aux 19 communes de la CCDSV ;
- ✓ **Sollicite** auprès du ministère de la culture et de la DRAC, l'obtention de ce label ;
- ✓ **Autorise** le Président à présenter le dossier de candidature à l'extension du label PAH et à signer tout document s'y rapportant, notamment la convention de partenariat avec la Région pour compléter l'inventaire patrimonial des communes de Fareins, Villeneuve, Ambérieux en Dombes et Savigneux.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

18 JUIL. 2017 A Trévoux, le 26/06/2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170626-2017C73-CP
Affichage le :

18 JUIL. 2017

Le Président,
Bernard GRISON

